Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20261109-2026_72-DE

Commune de HÉNANBIHEN

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10 SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 2 novembre deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, M. MEHOUAS Gwenaël, Mme GESREL Mégane, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme RONDEL Emmanuelle donne pouvoir à Mme GESREL Mégane, Mme DURAND Justine donne pouvoir à M. CHANTOISEL Fabien.

Secrétaire de Séance : Véronique JOUAN

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

OBJET : Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) Prévention et Gestion des déchets ménagers et assimilés

N°72/2026

Conformément aux articles L.5211-39 et L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la Prévention et la Gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté aux membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Par envoi à la Préfecture le 13 novembre 2026
Par publication le 13 novembre 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

MAIRIE de HÉNANBIHEN 22350 Côtes d'Armor